



Distr.: LIMITEE

CEA-AN/
Juin 2004

FRANÇAIS
Original: FRANÇAIS

**NATIONS UNIES
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

BUREAU DE LA CEA POUR L'AFRIQUE DU NORD (CEA-AN)

**Réunion Ad hoc d'experts sur les perspectives à long terme
du développement des infrastructures de télécommunications
en Afrique du Nord**

Casablanca (Maroc)
18 -19 juin 2004

RAPPORT

I. ORGANISATION ET PARTICIPATION

1. La réunion ad hoc d'experts sur les perspectives à long terme du développement des infrastructures de télécommunications en Afrique du Nord du Bureau de la CEA pour l'Afrique du Nord s'est tenue à l'hôtel Royal Mansour Méridien à Casablanca, Maroc du 18 au 19 juin 2004.
2. Outre les représentants des Etats membres suivants : Algérie, Egypte, Maroc, Mauritanie, et Tunisie, les représentants de la France et de l'Italie ont aussi participé à la réunion.
3. Il faut aussi noter la participation de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (UNECE) ; de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) ; du Centre africain de formation et de recherche en administration publique (CAFRAD) et de Médi Telecom.
4. La liste de tous les participants figure à l'annexe de ce rapport.

II. OUVERTURE DE LA REUNION

5. Dans son discours d'ouverture, Monsieur Abdelouahab Rezig, Directeur du Bureau de la CEA pour l'Afrique du nord, a souhaité la bienvenue à tous les participants au nom de Monsieur K.Y. Amoako, Sous-secrétaire général des Nations Unies et Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique.
6. Faisant référence à la société de l'information dans laquelle nous vivons aujourd'hui où la conjugaison des technologies de l'information et de la communication (TIC), des télécommunications et de la mondialisation a façonné un nouveau paysage économique et social et modifié fondamentalement la manière dont les entreprises et les économies dans leur ensemble fonctionnent, le Directeur a rappelé les principales vertus des infrastructures de télécommunications dont la croissance est la plus rapide, dans la plupart des pays de la sous région. Aussi il a rappelé qu'aujourd'hui, la télécommunication est peut-être le seul secteur d'infrastructure auquel le secteur privé participe très activement. Ceci rend le secteur moins dépendant des ressources et des contraintes de gouvernements et, par conséquent, plus dynamique dans le jeu des forces du marché global. Aussi, l'élaboration d'une stratégie associant de manière synergique l'intervention publique et l'initiative privée serait plus appropriée à un tel contexte.

III. ELECTION DU BUREAU

7. Le Comité a élu le Bureau suivant :

Président: un expert de l'Agence nationale de réglementation des télécommunications du Maroc (ANRT)

Rapporteur: une experte de la Société de gestion des participations portuaires de l'Etat (SOGEPORIS), Algérie.

IV. EXAMEN DE LA SITUATION GLOBALE DU SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS

8. Afin de mettre la problématique du secteur des télécommunications dans les pays de l'Afrique du Nord dans son contexte global, le document présenté par le consultant a exposé un aperçu sur les télécommunications dans le monde et sur les mutations socio-économiques générales qui ont conduit à l'apparition et au développement de la de la société de l'information et du savoir ainsi que l'évolution des politiques nationales de télécommunications en tant que résultante de cette nouvelle société.
9. L'accent a été mis sur les disparités que connaissent chaque pays respectivement avant de traiter des perspectives de développement des infrastructures nationales de télécommunications notamment en matière de définition du service universel et des indicateurs d'accès et leur incorporation dans les Objectifs du Développement du Millénaire.
10. Une série de combinaisons de différents indicateurs minimum a été proposé dans le but d'harmoniser l'analyse aussi bien quantitative que qualitative devant mener à l'établissement de scénarii pour le développement des infrastructures des télécommunications dans les différents pays d'Afrique du Nord. Ces combinaisons d'indicateurs ont été enrichies par des suppositions visant à limiter la diversité que caractérise le degré de développement du secteur dans chaque pays. Ceci s'est traduit par la constitution d'indicateurs et paramètres alternatifs et choisis pour les investissements et pour les tendances de développement des réseaux et infrastructures des télécommunications dans la région.

11. Les résultats ont été présentés dans des tableaux de synthèse relatifs aux projections tels que dégagées de la combinaison des indicateurs minimum et des suppositions de base selon le scénario proposé, à partir d'une année de base (2002), pour les années 2005, 2010 et 2015.
12. L'analyse quantitative ne peut être complète que par une analyse qualitative relative aux différents intervenants aussi bien du secteur public (régulation et réglementation de la part des Etats et rôle des organisations internationales compétentes) que du secteur privé (investissements) dans un cadre de partenariat déterminant les champs d'intervention de chacun des partenaires.
13. Les opportunités de collaboration visant à renforcer la coopération sous régionale dans le cadre des instances appropriées en matière de partage de ressources, de réduction des coûts, d'attraction des investissements et de rendements tirés des économies d'échelle ont été traitées.

IV. LES TELECOMMUNICATIONS ET LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

14. La deuxième partie du document de travail a traité des aspects d'utilisation des infrastructures des télécommunications dans le développement de politiques nationales d'information et de communication. Il s'agissait de déterminer les orientations stratégiques, les objectifs à atteindre et les mesures d'accompagnement visant à asseoir les politiques nationales sur des bases pratiques favorisant le développement de planification stratégiques nationales quant à l'utilisation efficace des Technologies de l'Information et de la Communication dans le développement économique et social de chaque pays et dans celui de la sous région.
15. L'accent a été mis sur le développement de contenus spécifiques à chaque pays sur la sensibilisation de l'utilisation efficace et efficiente des TIC, sur les problèmes d'interopérabilité normalisée des données et la facilitation de leur accessibilité. La formation de qualité du capital humain a fait l'objet d'une attention particulière.

V. DISCUSSION GENERALE

16. Le débat général s'est articulé autour de huit thèmes principaux qui se sont dégagés des questions soulevées à la suite des deux présentations du consultant et des présentations des expériences nationales à savoir :

5.1 Les expériences réussies

17. Le débat s'est ouvert par une proposition de recommandation de M Jean Kubler, représentant de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe et le Secrétariat du CEFACT, sur la nécessité d'adopter une approche coordonnée facilitant l'interopérabilité en matière de projet de Guichet Unique Electronique.
18. Ensuite il a soulevé la question de sécurité des plates formes du système Tradenet tout en proposant la constitution d'un comité pour rassembler les aspects sécuritaires de tous les partenaires en matière de plans d'audit. M Jean Kubler a insisté sur le statut particulier du Tradenet qui est une société anonyme de droit privé mais ayant le soutien des pouvoirs publics.
19. Le projet Tradenet est basé sur une normalisation des documents visant la simplification des procédures et par conséquent les experts estiment qu'il peut relier les sept pays de la sous région.
20. Les experts ont noté les avantages à tirer de l'expérience Italienne qui présente un double intérêt. Elle a constitué un modèle pour la sous région européenne d'une part, et elle a su s'adapter aux normes et standards internationaux.

5.2 Pour une utilisation efficace et efficiente des Technologies De l'information et de la communication.

21. La plupart des experts ont insisté sur la nécessité de tirer profit des infrastructures nationales des télécommunications par l'adoption de stratégies nationales visant le développement du contenu propres aux pays de la sous région. La communauté scientifique et universitaire est appelée à jouer un rôle primordial dans la qualité de l'utilisation des technologies d'information et de communication. MM Mohammed Cherif Benabdellah, Benaarbia et Belkacem Boutayeb ont appelé les pays a stimuler l'émergence de pôles d'excellence soit par la création de technoparks

5.3 Renforcement des capacités nationales en matière de ressources humaines

22. Dans le même ordre des idées, un véritable consensus s'est dégagé autour de l'importance à accorder à la formation du capital humain et notamment sur la qualité de la formation à dispenser pour faciliter le développement, traitement et diffusion des données nationales.
23. Le séminaire a noté la nécessité de trouver un cadre juridique et un environnement favorable pour un partenariat entre l'université et les opérateurs aussi bien publics que privés tant au niveau de la recherche et développement qu'au niveau de la formation des ressources humaines.
24. Force est de constater que l'Etat est loin de se désengager du secteur des télécommunications dans cet environnement caractérisé par la libéralisation, son rôle reste prépondérant en matière d'emploi et de formation de haut niveau.

5.4 Partenariat Interactif public/privé

25. Ce rôle étatique s'est bien maintenu dans le cadre d'un nouveau partenariat public /privé basé sur la répartition des tâches. Ainsi, les axes qui relèvent du domaine de l'Etat portent sur la formation des ressources humaines, des spécialistes et des utilisateurs, l'adaptation du cadre juridique, la généralisation de la bonne utilisation des TIC à tous les secteurs et le développement des services en ligne ainsi que sur la facilitation de l'accès aux usagers, citoyens et entreprises à travers la réduction des coûts, la diversification des offres et la création des points d'accès et de bornes interactives. Le secteur privé se chargera, entre autres, de l'amélioration des infrastructures et la mobilisation des investissements.

5.5 Collaboration sous régionale et interrégionale

26. La nécessité d'une réflexion globale sur le concept de convergence politique et économique en matière des perspectives de développement des infrastructures de télécommunications s'est posée avec acuité. En effet, les opportunités de collaboration découlent des expériences nationales présentées notamment celles bâties sur les normes et standards internationaux en vigueur. Cette collaboration toucherait essentiellement les domaines d'attraction des investissements dans le cadre d'un marché sous-régional atteignant la masse critique

nécessaire pour tirer avantages des économies d'échelle, dans le domaine de l'interopérabilité des réseaux de télécommunications et l'exploitation commune des dorsales régionales.

27. En matière de connexion des réseaux de fibre optique, la sous région gagnerait à mettre ses réseaux en commun pour réduire les coûts induits, de même que la participation des organisations internationales (Commission économique pour l'Afrique- Bureau pour l'Afrique du Nord) à titre indicatif a été sollicitée pour constituer un catalyseur des initiatives de portée sous régionales à même de favoriser une intégration économique des pays de la sous région.
28. La stimulation des pôles d'excellence en matière de fabrication de composantes de télécommunications et informatiques ne pourrait se faire que dans le cadre de projets régionaux favorisant l'émergence de marchés importants. Par conséquent, la réduction des charges et des prix des équipements informatiques soulevée par les experts trouverait une solution dans des marchés sous régionaux plus attractifs.

5.6 Harmonisation des cadres législatif et réglementaire

29. Harmoniser les cadres législatif et réglementaire du secteur des télécommunications et des technologies d'information et de communication tel était le souci exprimé par les experts et ce en vue d'intégrer les pays de la sous région dans la société d'information et de connaissance. Cette harmonisation trouve une autre justification dans le fait que la sous région abritera la deuxième phase du Sommet Mondial sur la Société de l'Information, ce qui constituera une occasion pour garantir le succès de la convergence qui se dessine dans le secteur.

5.7 Formalisation de la veille technologique

30. Outre la création de centres d'excellence et de technoparks, un consensus des experts s'est dégagé autour de la nécessité d'institutionnaliser la veille stratégique et la veille technologique afin de permettre aux pays de sous région de suivre les avancées technologiques et de les adopter dans les politiques nationales et régionales en matière de technologies d'information et de communication. Cette veille devrait couvrir les aspects intéressant tous les intervenants, opérateurs, équipementiers et développeurs de contenus.

5.8 Promotion de l'interopérabilité des réseaux et connexions

31. Au delà du caractère technique de l'interopérabilité des réseaux et connexions, elle constitue un moyen permettant de tirer profit backbones et hubs régionales, de réduire les coûts relatifs au développement des infrastructures, de dupliquer les expériences réussies et de partager les ressources de réseaux et de connexions terrestres ou hertziennes.

VI. CONCLUSIONS GENERALES

32. Les principales conclusions qui se dégagent aussi bien des présentations que des débats s'articulent autour certains aspects de portée sous régionale et ceux de portée nationale.

A – Conclusions de portée sous-régionale

6.1 Intégration et coopération sous-régionale

33. En matière d'approches visant le développement soutenu et à long terme, des infrastructures de télécommunications, de réelles opportunités pour la collaboration régionale et interrégionale sont à saisir aussi bien dans le domaine d'attraction des investissements que dans celui de l'interopérabilité des réseaux et de l'exploitation commune des dorsales et Gateway régionaux.
34. Etablir une coopération interactive pour la sous région en vue d'une harmonisation des cadres législatif et réglementaire régissant le secteur des télécommunications et des technologies d'information et de communication et en vue de contribuer au succès de la convergence qui se dégage dans le secteur.
35. Formaliser la veille stratégique et technologique par la constitution d'une cellule de veille technologique.
36. Promouvoir l'interopérabilité des réseaux et connexions.

6.2 Best practises

37. Les participants ont noté la pertinence des expériences réussies propres aux pays de la sous région et répondant aux normes et standards internationaux et celles inspirées des autres pays notamment lorsque

ces derniers constituent un modèle dans leur région et répondent aux normes en vigueur.

B – Conclusions de portée nationale

38. Le développement stratégique des TIC et des réseaux de télécommunications doit être corroboré par une utilisation efficace des TIC.
39. Les participants ont insisté sur la nécessité du renforcement des capacités nationales en matière de ressources humaines et sur la qualité de la formation à dispenser. Par ailleurs, la recherche dans le domaine des TIC doit être encouragée.
40. Malgré la libéralisation du secteur des télécommunications, le rôle de l'Etat reste d'une extrême utilité surtout dans le cadre du partenariat public/privé interactif.

VII. RECOMMANDATIONS

1ère Recommandation

41. Les experts appellent à la mise en place d'une plateforme de coopération interactive entre les pays de la sous région Nord africaine, en vue de concrétiser l'échange d'expérience et d'expertise interrégionale en matière :

- 1) de maîtrise de la qualité, des coûts et de la sécurité relatifs aux TIC;
- 2) de convergence et intégration de services diversifiés;
- 3) de convergence des régulations et réglementations.

2ème Recommandation

42. Vu le rôle déterminant du capital humain dans toute politique visant le développement des télécommunications, les experts appellent les pays de la sous région à accorder une importance particulière à :

- 1) la formation de haut niveau.
- 2) la recherche, et ce en créant des centres d'excellence en la matière.

3ème Recommandation

43. Les experts appellent les pays de la sous région à mettre en œuvre des politiques harmonisées et cohérentes visant :

- 1) à encourager le développement de contenus nationaux et à établir les mesures d'accompagnement nécessaires, en particulier celles relatives à l'éthique;
- 2) à faciliter l'accès aux applications des TIC.

Annexe 1 : Liste des participants

ALGERIE

Monsieur Mohamed Chérif Benerbaïa
Directeur d'études chargé des relations extérieures et coopération
Services du Chef du gouvernement/Délégué planification
Alger (Algérie)
Tél : 213 21 48 04 78 – 213 21 48 09 59
E-mail : mcherifben@yahoo.fr

Monsieur Bousbia-Salah Mahmoud
Consultant infrastructure
129, Bd Karim Belkacem - Telemly
Alger (Algérie)
Tél : 213 21 74 18 53 - Fax : 213 21 74 18 07 – E-mail : bsbservices@yahoo.fr

M. Mohamed Chami
Directeur général
Chambre algérienne de commerce et de l'industrie (CACI)
Palais consulaire 6, Bd. Amilcar Cabral
Alger (Algérie)
Tél : 213 21 96 50 50 - LD 96 80 80 - GSM : 213 61 50 70 96
Fax : 213 21 96 99 99 / 96 70 70 - E-mail : caci@caci.com.dz

Monsieur Amar Chouki Djebara
Consultant
B.P. no05, Recette Principale
Alger (Algérie)
Tél : Mobile : 213 61 55 11 55 – Dom : 213 21 30 38 28 - E-mail : adjebara@hotmail.com

M. Ali Difallah
Chef de département des études
Office algérien de promotion du commerce extérieur (PROMEX)
Alger (Algérie)
Tél : 213 21 52 12 10 – 213 21 52 28 16 - Fax : 213 21 52 11 26

Mlle Souad Benzine
Chargée des relations internationales (CACI)
Palais consulaire 6, Bd. Amilcar Cabral - Place des martyres
Alger (Algérie)
Tél : 213 21 96 50 50 – 96 77 77 – GSM : 213 71 30 54 89 - Fax : 213 21 96 70 70
E-mail : dcse@wissal.dz

Mme Douali Indira Thania
Directrice du management de la qualité et de l'environnement
Société de gestion des participations portuaires de l'Etat (SOGEPORIS)
Entreprise portuaire de Bejaïa
13, Avenue des frères Amrani
Bejaïa (Algérie)
Tél : 213 34 21 18 07 / 08 / 93 / 213 34 21 17 76 – GSM 213 70 96 00 55 - Fax : 213 34 20
14 88
E-mail : Portbj@wissal.dz – idouali@portdebejaia.dz idouali@hotmail.com

EGYPTE

Mr. Hatem El Kadi
Local Government and E-Government Services Project Mgr.
Ministry of Communication and Information Technology
1, Hossary St. off Oraby St.
Mohandessen Giza 12651
Cairo (Egypt)
Tel : 202 344 45 44 / 577 72 00 – GSM: 20 10 140 10 12 - Fax: 202 576 27 79
E-mail : hkadi@mcit.gov.eg

MAROC

Monsieur Ahmed Khaouja
Directeur des opérateurs
Agence nationale de réglementation des télécommunications (ANRT)
Centre d'affaires, parcelle 12/18
Bd. Ar-Ryad, Hay Ryad – B.P. 2939
Rabat (Maroc)
Tél : 212 37 71 73 12 – 212 37 71 86 71 - Fax : 212 37 71 84 99
E-mail : khaouja@anrt.net.ma

Monsieur Drissi Melyani Mohamed
Chef de la division du service universel
Direction des opérateurs
Agence nationale de réglementation des télécommunications (ANRT)
Centre d'affaires, parcelle 12/18
Bd. Ar-Ryad, Hay Ryad – B.P. 2939
Rabat (Maroc)
Tél : 212 37 71 85 06 – Fax : 212 37 71 84 99 - E-mail : drissi@anrt.net.ma

M. Abdelghani Loutfi
Chef de la division de la planification
Direction des études et planification
Département de la poste, des télécommunications
et des technologies de l'information
1, Ave. Moulay Al Hassan
Rabat (Maroc)
Tél : 212 37 26 87 14 – 212 37 70 38 63 - Fax : 212 37 70 56 41
E-mail : a.loutfi@septi.gov.ma

M. Belkacem Boutayeb
Expert consultant de banques
Président Groupe MENA
Institut marocain des relations internationales
Casablanca (Maroc)
Tél : 212 65 07 60 77 – E-mail : bmboutayeb@hotmail.com

Madame Narjiss Loubaris
Chef du département des relations internationales et de la coopération
Fédération des chambres marocaines de commerce, d'industrie et de services
6, rue Erfoud – Hassan
Rabat (Maroc)
Tél : 212 37 76 78 81 – 212 37 76 70 51 - Fax : 212 37 76 70 76 – 212 37 76 78 96

M. Saddik Solbi, Consultant
Rabat (Maroc)
Tél : 212 62 66 10 63 – 212 37 77 49 44 – Fax : 212 37 77 31 34
E-mail : ssolbi@yahoo.com

MAURITANIE

Monsieur Sall Mamadou Abdoul
Chef, département ingénierie équipement
Mauritel SA - B.P. 7000
Nouakchott (Mauritanie)
Tél : 2225 25 03 92 - Fax : 2225 25 70 73
E-mail : sall@mauritel.mr

Madame Khadijetou Mint Mohamed Salem
Direction de la programmation et de la coopération et développement juridique
Secrétariat d'état auprès du Premier ministre chargé des technologies nouvelles
Nouakchott (Mauritanie)
Tél : 2226 41 61 81 - E-mail : khadijamms@yahoo.fr

TUNISIE

Monsieur Karim Gharbi
Président directeur général
Tunisie TradeNet
Rue du Lac d'Annecy, Immeuble STRAMIC/ASTREE 1053
Les Berges du Lac
Tunis (Tunisie)
Tél : 216 71 86 17 26 - Fax : 216 71 86 11 41

Monsieur Rafea Houerbi
Directeur de la planification des réseaux
Tunisie Télécom
39 bis, Ave. Khaiereddine Pacha
Tunis (Tunisie)
Tél : 216 71 95 12 47 - Fax : 216 71 95 15 04
E-mail : r.houerbi@ttnet.tn

Monsieur Zied Mahjoub
Coordinateur national pour le projet E-med commerce
Ministère du développement et de la coopération internationale
Tunis (Tunisie)
Tél : 216 98 928 921 - E-mail : Z.Mahjoub@mdci.gov.tn@ati.tn
Madame Raja Hachani
Chef de service
Direction générale de l'aviation civile
Ministère des technologies, de la communication et du transport
Tunis (Tunisie)
Tél : GSM 216 98 93 70 31 – Fax : 216 71 794 227

Monsieur Salah Attia
Consultant
Bloc 2, Apt.25 -Cité El Amen – Omrane supérieure
Tunis (Tunisie)
Tél : 216 71 92 45 91 – GSM : 216 98 37 32 21 -Fax : 216 71 23 70 18 – E-mail :
gms@planet.tn

FRANCE

Madame Nadine Pentecouteau Barbier
Euromed école de management
Marseille (France)
Tél : 334 91 82 79 44 – GSM : 336 22 32 75 53 - Fax : 334 91 73 84 34
E-mail : nadine_barbier@yahoo.com – nadine.pentecouteau@euromed-marseille.com

M. Lotfi Maherzi
Professeur des universités
Conseil en communication
15, résidence du buissonnet
78125, Rambouillet-Gazeran (France)
Tél : 331 30 46 51 36 – 331 30 88 60 02 – GSM : 336 82 13 22 25 – Fax : 331 30 46 51 01
E-mail: lotfi.maherzi@wanadoo.fr

ITALIE

Madame Daniela Talamo
Authority for Communications
Counsel to the Commissioner
Via delle Muratte, 25
00817 Rome (Italy)
Tél : 390 669 644 212 – Fax : 390 669 644 929 E-mail: d.talamo@agcom.it

CAFRAD

M. Gianluca Misuraca
African Training and Research Centre in Administration for Development (CAFRAD)
Tanger (MAROC)
Tél: 212 70 16 02 76 – Fax: 212 39 32 57 85
E-mail: misuraca@cafrad.org

MEDI TELECOM

M. Nabil Berrada
Directeur de la communication et des relations institutionnelles
Twin Center Tour A, 14^{ème} étage
Casablanca (Maroc)
Tél : 212 64 00 04 00 – Fax : 212 65 55 11 17
E-mail : nabil.berrada@meditel.ma

UMA

Monsieur Ahmed Fekhar
Chef de division
Secrétariat général de l'Union du Maghreb Arabe (UMA)
14, rue Zalagh, Agdal
Rabat (Maroc)
Tél : 212 37 67 12 74 – 212 37 67 12 78 – Fax : 212 37 67 12 53

Monsieur Merad Tarek
Secrétariat général de l'Union du Maghreb Arabe (UMA)
14, rue Zalagh, Agdal
Rabat (Maroc)
Tél : 212 37 67 12 74 – 212 37 67 12 78 – GSM 212 71 39 43 06 – Fax : 212 37 67 12 53
E-mail : tarekmerad@yahoo.fr

UNECE

M. Jean Kubler
Acting Chief
Nations Unies - Palais des Nations
Ch-1211 Genève 10
Tél : 41 22 917 27 74 – Fax : 41 22 917 00 37 – E-mail : jean.kubler@unece.org

SECRETARIAT

Bd Mohamed V – Pavillon international
B.P. 316
Tanger (Maroc)
Tél : 212 39 32 24 46 / 47 – Fax : 212 39 34 03 57
E-mail : srdc-na@uneca.org - Site web : www.uneca-na.org

M. Abdelouahab Rezig, Directeur
M. Patrick Bugembe
M. Jean-Paul Gondjé
M. Sovanna Sun
Mlle Zohra Ben Boubaker

Annexe II: Présentation des expériences

1. Situation globale du secteur des télécommunications
2. Les télécommunications et les TIC
3. Les TIC en Algérie : tendances et perspectives
4. État et Perspectives du Secteur Télécoms en Égypte
5. Expérience du Maroc dans le domaine des Télécommunications
6. Évolution de la Réglementation et du Marché des Télécommunications au Maroc
7. Tunisie TradeNet : Guichet Unique Electronique
8. La réglementation du system des communications électroniques en Italie et en Europe